AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP21-6-68 793732

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)

(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL

25 F

Imprimerie de la Station de Rennes - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 93 — 19 JUIN 1968

AVERTISSEMENTS

POMME DE TERRE

MILDIOU - Des pluies d'orage se sont produites en divers secteurs du 14 au 16 Juin. Par ailleurs, des brumes persistantes ont été notées dans de nombreux endroits au cours de ces derniers jours. Sur les pommes de terre non protégées, de nombreuses contaminations ont eu lieu dans les zones où les conidies (germes) existent en quantité importante (large zone littorale du Nord et de l'Ouest de la Bretagne, Sud-Finistère).

En raison du temps chaud et orageux, les contaminations qui se sont produites en fin de semaine dernière vont se traduire, dans les cultures insuffisamment protégées, par des sorties importantes de taches dans un très bref délai. Ceci signifie que de nouvelles conidies vont être produites en abondance sous quelques jours.

Par ailleurs, le développement des fanes a été extrêmement rapide depuis le 14 Juin. De ce fait, malgré un traitement effectué la semaine dernière, une partie importante du feuillage se trouve actuellement sans couverture fongicide.

Tous ces éléments font que les risques d'implantation et de multiplication du Mildiou sont maintenant très graves.

En conséquence, nous conseillons d'effectuer un traitement sur toutes les cultures et en toutes régions dès réception de cet avis.

TOMATE

MILDIOU - Compte tenu de l'extension rapide du Mildiou sur pomme de terre, la maladie risque d'apparaître très tôt sur tomate. Un traitement s'impose dès cette semaine.

INFORMATIONS

VERS GRIS (chenilles de noctuelles)

Des dégâts de "vers gris" ont été observés tout récemment sur maïs, dans le Sud-Finistère. Ces chenilles peuvent causer des dommages à d'autres cultures : betteraves, carottes, choux, etc...

P. 237

.../...

La lutte contre les vers gris consiste à épandre à la surface du sol, autour des plantes, un appât toxique constitué par du son empoisonné.

Pour 10 kg de son, il faut, en matière active :

50 g d'Aldrine ou d'Heptachlore
ou 70 g de Chlordane
ou 100 g de D.D.T.
ou 300 g de Toxaphène

Distribuer les appâts le soir, après avoir humidifié le son qui doit être "frisé". 30 à 40 kg d'appâts sont nécessaires pour protéger un hectare. On trouve dans le commerce des granulés dont l'emploi est plus commode, mais dont le prix est environ le double de celui des appâts préparés par l'exploitant.

MAIS

OSCINIE - Dans certaines cultures, les feuilles sont comme froissées et parfois détruites. La végétation du maïs s'en trouve très ralentie. Les responsables sont les larves d'une mouche appelée Oscinie.

Il ne faut pas trop s'inquiéter de ces dommages, les conditions climatiques actuelles permettant une croissance rapide des plantes qui entrainera une élimination naturelle des larves. Il n'est donc pas recommandé de traiter contre cet insecte, les produits utilisés risquant d'ailleurs d'être d'une efficacité insuffisante.

BETTERAVE - CAROTTE - CHOU

PUCERONS - Nous rappelons l'utilité de lutter contre les pucerons dès que les premiers individus sont repérés.

CHOU-FLEUR

ALTISES - MILDIOU - Ces deux parasites étant signalés dans la région de St-Malo, surveiller les semis et intervenir en cas de besoin.

BETTERAVE

PEGOMYIE (Mouche de la betterave) - Cet insecte a déjà causé quelques dégâts (larges galeries dans les feuilles). La végétation des betteraves étant maintenant très active, l'insecte ne risque pas d'être très nuisible. Ne traiter que sur jeunes betteraves, lorsqu'on observe deux à quatre oeufs par feuilles et une jeune galerie pour deux feuilles.

ECHALOTE - PORTE-GRAINES D'OIGNONS

SELECTION SANITAIRE - C'est la bonne époque pour éliminer des parcelles réservées à la semence les plants atteints de Bigarrure, chétifs ou d'aspect douteux, pour ne conserver que les plantes saines et de bonne vigueur.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DELOUSTAL.